

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 septembre 2013

Présidence : Madame le Maire

Présents : Franck Duret, Jean-Marc Pramayon, Richard Schneider, Jean-Pierre Vandamme

Absents : Bruno Adam, Philippe-Fabien Desigaud, Gilles Bourdon

Secrétaire de séance : Jean-Marc Pramayon

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal :

- ✓ **Adhère** à l'unanimité à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et approuve le versement d'une cotisation annuelle fixée à 0.50€ par habitant pour 2014. L'agence apportera aux communes une assistance d'ordre technique, juridique ou financier pour tout projet inférieur à 90 000€ H.T. de travaux.
- ✓ **Prend acte** du rapport annuel 2012 de la CCM3R sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif et **précise** que ce rapport est disponible en mairie.
- ✓ **Prend acte** du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et **précise** que ce rapport est à la disposition du public.
- ✓ **Retient** à l'unanimité la proposition de l'entreprise **DEAL Travaux Publics** de Chassieu pour les travaux hydrauliques chemin des Greugnons pour un montant de 6 135.50 € HT.
- ✓ **Approuve** à l'unanimité les travaux de voirie Chemin de la Cure par l'entreprise **DEAL Travaux Publics** de Chassieu pour un montant de 12 719 € HT.

Questions diverses :

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré **B 870** et **B 873** situé chemin du petit Corcy.
- application de la peinture sur les nouvelles menuiseries du restaurant les Voyageurs par l'entreprise **CANET Menuiserie**.
- achat chez **BRUNEAU** d'une armoire informatique pour un coût de 299€ HT.
- 2^{ème} passage par l'entreprise **GEORGES** pour l'égavage des fossés.
- Courrier adressé à un administré suite à un dépôt d'ordures ménagères sur la commune.
- à compter du 1^{er} octobre, le **mardi** sera le jour de ramassage des ordures ménagères.
- 1^{ère} réunion de chantier pour le lotissement « le Clos de la Fournière » le jeudi 5 septembre 2013.
- suite à un rappel de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), M. Richard GIRIN a été désigné référent ambrosie communal, pour lutter contre la propagation de cette plante sur le territoire communal.
- information concernant la piste d'auto-école routière implantée aux abords de la station d'épuration de Lurcy.
- choix et implantation d'un nouveau panneau d'affichage au centre du village destiné à recevoir le plan de la commune.
- compte-rendu de la réunion de présentation du PLU de Montmerle.

Le Maire,

